



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 31508

Texte de la question

Mme Marie-France Lecuir demande M le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des reformes administratives, de bien vouloir lui fournir le bilan de l'activite des correspondants specialises dans l'etude des problemes du handicap mis en place dans chaque ministere.

Texte de la réponse

Reponse. - Une circulaire no 1424 du 21 aout 1981, modifiee par les circulaires no 1556 du 20 avril 1984 et no 1605 du 4 juillet 1985, a recommande la mise en place dans chaque ministere de correspondants specialises dans les difficultes rencontrees par les travailleurs handicapes. Ces correspondants contribuent tant a la mise en oeuvre des actions ministerielles, notamment dans les domaines de la formation, de l'amenagement des postes de travail, qu'au suivi de la politique visant a l'insertion professionnelle des travailleurs handicapes au sein de la fonction publique de l'Etat. Diverses actions, retracant les initiatives les plus interessantes emanant des divers departements ministeriels, ont ete recensees lors de l'enquete realisee au titre de l'exercice 1988. Actions de formation. - Au ministere des postes et des telecommunications : des directives ont ete donnees aux responsables regionaux afin qu'une formation soit dispensee aux personnes handicapees dans les premieres semaines qui suivent leur entree dans l'administration. Au moins un formateur par service regional de formation a suivi une session de sensibilisation aux problemes de ces agents. Ces formateurs se rencontrent chaque annee pour echanger leurs observations et effectuent des stages specifiques a un type de handicap (cecite, surdite) dans les centres de readaptation. Au ministere de l'economie et des finances : un accueil personnalise est effectue afin de resoudre les difficultes materielles quotidiennes durant la scolarite ; l'adaptation du mobilier et des materiels des salles de cours a ete effectuee (calculatrice parlante pour un aveugle, machine a ecrire electronique pour un agent ne pouvant tenir un stylo, etc) ; les documents pedagogiques sont adaptes au handicap (transfert en braille, enregistrement sur cassettes) et des propositions de stage sont faites aupres d'organismes specialises. Au ministere de l'agriculture et de la foret : des stages d'initiation a l'informatique ont ete mis en place pour les non-voyants. La formation a l'utilisation du materiel informatique specifique (afficheur braille electronique pour micro-ordinateur) a ete mise en place a raison de trois journees par personne. Pour les agents sourds, des formations informatiques ont ete mises en place par le bureau de l'action sanitaire et sociale en liaison avec l'Institut national des jeunes sourds. Cette formation est realisee avec la collaboration d'un interprete gestuel. Les amagements de postes de travail et des actions sur le milieu de travail. - Au ministere de l'interieur : dans les services de l'administration centrale, un ergotherapeute a ete recrute en 1988 et des commandes de materiels specifiques ont ete passees. Par ailleurs, un groupe de travail forme d'agents handicapes a ete constitue en 1987 et a evolue en sous-groupes specialises. Ainsi, les agents handicapes sourds-muets se sont reunis pour etudier les problemes d'affectation, relationnels et d'equipement qu'ils pourraient rencontrer. Les prefectures ont ete consultees et ont effectue des etudes aboutissant a des demandes de materiels. Les etudes produites par les prefectures sont examinees par une commission administrative d'equipement des agents handicapes creee a cet effet. Au ministere des postes et telecommunications : les credits consacres a ces amagements sont axes principalement sur des amagements de standards telephoniques pour non-voyants. Par ailleurs, France Telecom envisage un recrutement de travailleurs handicapes dans le cadre du teletravail a domicile. Au ministere de l'economie, des

finances et du budget : le ministere a procede a l'amenagement des moyens d'acces aux salles de cours, a des amagements de standards telephoniques et a l'installation de pupitres pour non-voyants.

Données clés

Auteur : [Mme Lecuir Marie-France](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31508

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : fonction publique et réformes administratives

Ministère attributaire : fonction publique et réformes administratives

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 1990, page 3326